

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE PARTICIPATION DU 29 NOVEMBRE 2022

En raison des mesures sanitaires mises en place, cette réunion se tient par vidéo-conférence.

Sont présents :

Représentants du Pouvoir Organisateur

Monsieur Olivier MAINGAIN
Monsieur Philippe JAQUEMYNS
Madame Stéphanie DEBATY
Madame Leila KAMOUN

Direction de l'Ecole Van Meyel

Monsieur Nicolas LIGOT

Représentants du personnel enseignant

Madame Julie Lelievre
Madame Nette Van Son
Madame Annick Cuignet
Monsieur Bruno Lefevre

Représentant du personnel administratif et technique

Monsieur Fabrice PIRON

Représentants des parents

Madame Aurore LE GAL, présidente de l'AP
Madame Sara PETIT
Monsieur Arno PARLANTE
Monsieur Pedro DIAZ

La séance est ouverte à 12 h 30

L'ordre du jour est le suivant :

1. Confirmation du procès-verbal précédent

Pas de remarques

2. Questions ou remarques sur la présentation du plan de pilotage

Pas de remarques ni questions.

3. Présentation du bilan financier de l'année précédente

Présentation du compte de l'école qui est utilisé pour la gestion des frais liés aux activités et achats de matériel, budget complémentaire alloué aux classes.

Intervention de Monsieur Diaz : Combien de séances photos sont organisées sur l'année ?

Réponse : 2 séances, une première aux alentours du mois d'octobre et une vers la fin de l'année.
La moitié du coût des photos revient à l'école.

4. Justification des tarifs repas (Monsieur Maingain)

Le Po a communiqué la part d'intervention communale par repas selon le tarif fournisseur pour le repas maternel ou primaire (+ou – 1200 repas par jour dans les écoles communal)

Le droit de table ne couvre pas (1euro 50) l'entièreté des frais.

Pour explication, le droit de table couvre les frais de personnel chargé de la préparation des repas, d'entretien, le personnel de surveillance.

Madame Le Gal demande si le prestataire peut demander une revalorisation des prix.

Réponse, oui, cela fait partie des clauses des marchés publics.

5. Élèves tampons devant l'école le matin

Pas mal d'enfants se rassemblent devant l'école le matin avant 8 h 15, moment où la gratuité de la garderie.

Un mail sera envoyé aux parents pour faire un rappel des règles et demander à ce que leur enfant rentre directement dans l'école.

Monsieur Diaz demande de réviser les horaires de garderie en augmentant la période de gratuité de la garderie du matin.

Madame Debaty précise que si le problème vient de l'ordre financier, les parents ont la possibilité de faire appel à l'assistante sociale de la commune pour trouver une solution.

6. AP school – qu'en est-il de l'évolution ?

Madame Le Gal demande ou en est l'évolution de la plateforme, sa facilitation administrative et organisationnelle ?

Réponse : cela avance petit à petit. Certaines demandes faites par les secrétariats ont été prises en compte, d'autres prennent plus de temps.

Un suivi régulier entre Madame Nazé, Madame Joëlle et moi-même se fait régulièrement pour essayer de trouver des solutions ou apporter une méthode qui pourrait lui faciliter le travail au quotidien.

7. Le néerlandais en section francophone.

Existe-t-il un référentiel pour le cours de seconde langue ainsi que des compétences qui devaient être acquises en fin de 6e primaire ?

Réponse : Cette année, les enseignants de P3 et P4 entrent dans le tronc commun. Ceux-ci, ainsi que l'enseignant de Néerlandais vont devoir suivre une formation sur l'utilisation des nouveaux référentiels qui fixera des balises et des compétences que les enfants devront avoir acquis en fonction leurs cycles.

Au niveau des évaluations, on devra voir comment elles vont s'articuler avec le nouveau tronc commun, mais il y aura toujours des évaluations.

Petite précision, les cours de néerlandais ne commencent qu'en P3 en communauté francophone. Les cours de seconde langue qui sont donnés en P1 et P2 à l'école Van Meyel font partie du projet de notre école et réalisable grâce au PO qui subventionne les heures de l'enseignante qui les donnent.

8. Suivi de la mise en place du carnet de comportement

Ce document apporte-t-il un plus à l'organisation de l'école ? comment est-il mis en place et comment fonctionne-t-il ?

Au niveau de l'organisation, il donne un « poids » supplémentaire aux moniteurs-surveillants du midi et soirs.

Un meilleur suivi des différentes interventions.

Les parents et enfants ont tous reçu un exemplaire du règlement au début de l'année ainsi que l'échelle des sanctions en fonction de la répétition des faits ou de la gravité.

Ce règlement a également été lu et expliqué en classe aux enfants en début d'année.

On garde le principe dans un premier temps de la discussion avec les enfants, mais avec un outil de sanctions supplémentaire si la discussion ne fonctionne pas.

Petite inquiétude sur le jeu de l'épervier.

Celui-ci créerait des disputes et petits accidents.

Je rappelle que le fait de jouer à un jeu implique des apprentissages comme le vivre ensemble, le respect des règles, l'acceptation de gagner ou perdre et amène parfois de petits accidents.

9. La surveillance tartine pour les enfants du parascolaire.

Les enfants qui vont au parascolaire sont surveillés par le moniteur.

L'activité se fait pendant 1 heure. Le moniteur surveille les enfants le quart d'heure avant ou après l'activité. Si un enfant n'a pas fini de manger, les enfants vont dans un local « repas tartine » sous la surveillance d'un moniteur de l'école ce qui justifie la faite que les parents payent le droit de table.

Le suivi du projet vert de l'école Van Meyel.

Il avance, l'agent communal en charge de ce projet est venu présenter l'état d'avancement à la direction.

Les plantations ne posent pas de problèmes.

Le préau ne pourra pas avoir une toiture verte, mais sera muni d'une toile d'ombrage.

La partie du potager devra encore être localisée.

Pour la fin de cette année, on devrait avoir la version définitive qui pourra être présentée au conseil de participation.

Madame Le Gal profite pour remercier Monsieur Jacquemyns d'avoir répondu aux attentes de l'AP en ce qui concerne les aspects de sécurités sur le parking de la métairie.

Fin de la réunion 13 h 25

